

AURACS
Place Hector Berlioz
26101 ROMANS SUR ISERE



**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2019

AURACS

Place Hector Berlioz
26101 ROMANS SUR ISERE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

-  Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
-  Rapport spécial sur les conventions réglementées

AURACS

Place Hector Berlioz
26101 ROMANS SUR ISERE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2019

AURACS

Place Hector Berlioz
26101 ROMANS SUR ISERE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31/12/2019

Aux membres,

1 OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'AURACS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par Conseil d'Administration le 03/09/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous

n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Evénements significatifs postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels concernant les incidences de la crise sanitaire sur l'association.

4 JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre notre appréciation des principes comptables suivis par l'association, nous nous sommes assurés de l'exhaustivité des produits issus des contributions versées par les différents financeurs. Ce contrôle a consisté à valider la nature, le montant et la correcte séparation des exercices des subventions octroyées à l'association en consultant les conventions afférentes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5 VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

6 RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle

interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7 RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments

collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Beaumont-Lès-Valence, Le 31 Juillet 2020

AUDITEO

Le Commissaire aux Comptes



Jean-Philippe REVIRAND

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires	6 840	6 840		540
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques Matériel et outillage					
Autres immobilisations corporelles	43 474	10 895	32 579	11 198	
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	153		153	153	
Prêts					
Autres immobilisations financières	400		400	400	
Total I	50 866	17 735	33 131	12 290	
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison Total II				
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	1 061 851		1 061 851	337 618
Autres créances	10 267		10 267	33 360	
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	339 561		339 561	198 575	
Charges constatées d'avance (3)	25 694		25 694	250	
Total III	1 437 373		1 437 373	569 803	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 488 239	17 735	1 470 504	582 093	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	149 527	149 527
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées	16 063	16 063
	Autres réserves	16 390	7 412-
	Report à nouveau		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	64 349	23 802
	Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise :			
Apports			
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires			
Total I	246 329	181 980	
	Comptes de liaison		
	Total II		
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources		
Total III			
DETTES (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	25 947	
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	640 098	325 817
	Dettes fiscales et sociales	18 188	18 523
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	3 101	78
Instruments de trésorerie			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	536 842	55 696
	Total IV	1 224 175	400 113
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 470 504	582 093

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

687 334

344 417

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	378 067		325 386		52 682	16.19
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	834 486		479 554		354 932	74.01
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	14 239		14 338		99	0.69
Collectes						
Cotisations	66 823		64 999		1 824	2.81
Autres produits	12		8		4	51.05
Total I	1 293 627		884 284		409 343	46.29
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	1 055 725		666 588		389 137	58.38
Impôts, taxes et versements assimilés	3 233		4 282		1 049	24.50
Salaires et traitements	115 051		126 790		11 739	9.26
Charges sociales	44 707		53 881		9 174	17.03
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	10 842		12 615		1 773	14.05
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	1 759		4		1 755	NS
Total II	1 231 316		864 160		367 156	42.49
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	62 311		20 124		42 186	209.63
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		361		183	178	96.93
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		361		183	178	96.93
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilés		245			245	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		245			245	
2. Résultat financier (V-VI)		116		183	67	36.55
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		62 427		20 308	42 119	207.41
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		158		4 140	3 982	96.19
Produits exceptionnels sur opérations en capital		12 500			12 500	
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		12 658		4 140	8 518	205.75
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 289		641	2 648	412.98
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		7 428			7 428	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII		10 717		641	10 076	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		1 941		3 499	1 558	44.52
Impôts sur les bénéfices (IX)		19		5	14	280.00
Total des produits (I+III+V+VII)		1 306 646		888 608	418 038	47.04
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		1 242 297		864 806	377 491	43.65
Solde intermédiaire		64 349		23 802	40 548	170.36
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		64 349		23 802	40 548	170.36

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 470 504.19 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 293 627.15 Euros et dégageant un excédent de 64 349.35 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

SARL AUDITEO
80 Ancienne route de Chabeuil
26760 BEAUMONT LES VALENCIS

L'association a fonctionné en télétravail durant la période de confinement. Elle n'a pas sollicité de prêt garanti par l'Etat et aucune demande d'aide supplémentaire n'a été faite.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

SARL AUDITEO
80 Ancienne route de Chabeuil
26760 BEAUMONT LES VALENCE

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	12 292		
Matériel de transport	30 498		37 158
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 155		1 952
TOTAL	36 653		39 111
Autres titres immobilisés	153		
Prêts, autres immobilisations financières	400		
TOTAL	553		
TOTAL GENERAL	49 497		39 111

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		5 452	6 840	6 840
Matériel de transport		30 498	37 158	37 158
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 792	6 315	6 315
TOTAL		32 290	43 474	43 474
Autres titres immobilisés			153	153
Prêts, autres immobilisations financières			400	400
TOTAL			553	553
TOTAL GENERAL		37 742	50 866	50 866

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	11 752	540	5 452	6 840
Matériel de transport	21 606	8 754	23 070	7 290
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 849	1 548	1 792	3 605
TOTAL	25 455	10 302	24 862	10 895
TOTAL GENERAL	37 207	10 842	30 314	17 735

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	540				
Matériel de transport	8 754				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 548				
TOTAL	10 302				
TOTAL GENERAL	10 842				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	400	400	
Autres créances clients	1 061 851	1 061 851	
Personnel et comptes rattachés	40	40	
Débiteurs divers	10 227	10 227	
Charges constatées d'avance	25 694	25 694	
TOTAL	1 098 212	1 098 212	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	17	17		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	25 930	3 068	22 862	
Fournisseurs et comptes rattachés	640 098	640 098		
Personnel et comptes rattachés	5 388	5 388		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 516	9 516		
Impôts sur les bénéfices	19	19		
Autres impôts taxes et assimilés	3 265	3 265		
Autres dettes	3 101	3 101		
Produits constatés d'avance	536 842	536 842		
TOTAL	1 224 175	1 201 313	22 862	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	31 228			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 298			

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	1 145
Autres créances	9 542
Total	10 687

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 931
Dettes fiscales et sociales	9 792
Autres dettes	2 618
Total	62 358

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	25 694
Total	25 694
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	536 842
Total	536 842

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Jean-Philippe REVIRAND
Commissaire aux comptes
jprevirand@bgm0726.fr

AURACS

Place Hector Berlioz
26101 ROMANS SUR ISERE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2019

AURACS

Place Hector Berlioz
26101 ROMANS SUR ISERE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31/12/2019

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission.

CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Beaumont-Lès-Valence, Le 31 Juillet 2020

AUDITEO

Le Commissaire aux Comptes


Jean-Philippe REVIRAND